Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15520H1-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 20 juin 2022, s'est réuni le 27 juin 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, François ARS, Christine PENHOUET, Mohamed AZGAG, Monique JEAN, Nadine PÉLERIN, Gérard THEPAUT, Hortense LE PAPE, Chrystel DELATTRE, Fabien LE GUERNEVE, Latifa BAKHTOUS, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Catherine LE TUTOUR, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Patrice KERMORVANT, Annaïck BODIGUEL, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Virginie TALMON, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT, Guillaume AUFFRET, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET

Pouvoirs :

Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. ROBO
Michel GILLET a donné pouvoir à Mme DEVOILLE
Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Mme DELATTRE
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à Mme JEAN
Marie CLEQUIN a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Jean-Pierre RIVERY a donné pouvoir à M. KERMORVANT
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à M. LE MESTRE

Absent excusé :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15520H1-DE

Point n° : 18

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

CULTURE

Conservatoire à Rayonnement départemental - Classes à horaires aménagés - Conventions - Renouvellement

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :
Grâce au soutien de la ville de Vannes et au dispositif conjoint proposé par l'Etat, les Classes à Horaires Aménagés (CHA) offrent aux enfants la possibilité de concilier à l'école et au collège un enseignement artistique de qualité proposé par le conservatoire à rayonnement départemental de Vannes/Sarzeau en complémentarité avec leur formation générale scolaire et grâce à un emploi du temps adapté.

Ainsi, les écoles élémentaires de Kerniol et de Sévigné et les collèges Jules Simon et Saint-Exupéry, sont engagés dans le dispositif.

Afin d'actualiser les modalités d'organisation de ces classes et de renouveler le projet pédagogique notamment orienté vers l'éducation artistique et culturelle, un renouvellement des conventions doit être opéré.

Vu l'avis de la Commission :
Politiques Publiques

Je vous propose :

- d'approuver les termes des nouvelles conventions ci-annexées avec les quatre établissements scolaires susnommés ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS